



Facture abusive pour travaux sur cheminée sur le toit

Par **eligui**, le **27/11/2014** à **13:41**

des travaux effectués sur le conduit de cheminée externe qui ont duré une heure maxi ont été facturés 2000 € sans apport de matériel juste soi-disant piquage et réfection du crépi. La facture a été refusée par la propriétaire âgée et seule de la maison et le devis fait juste avant et signé par celle-ci a été repris.

Le responsable l'a menacée de lui envoyer l'huissier et doit revenir lundi 1er décembre 2014 pour réclamer le prix des travaux.

Quel recours à cette personne âgée et que doit-elle faire ?